



XX^{ème} CONCOURS EUROPÉEN DES COLLÈGES

2025–2026

Organisé par la Maison de l'Europe de Provence

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Pourquoi et pour qui ce concours ?

Il concerne tous les élèves des collèges, qui veulent participer, en s'amusant et en s'instruisant pour mieux connaître et **promouvoir l'Europe**. C'est grâce à l'implication des chefs d'établissements, des enseignants de toutes disciplines et des documentalistes que chaque année nous pouvons poursuivre cette aventure.

Comment participer

Ce concours est ouvert à tous les élèves d'une même classe. Pour valoriser l'idée très symbolique du « **travailler ensemble** » qui caractérise l'Europe, les élèves pourront présenter leur travaux **sous forme individuelle** (comme les années précédentes), ou de **travaux de petits groupes (3 ou 4 élèves)**. **Trois productions sont retenues par l'enseignant encadrant.** Il peut s'agir indifféremment du sujet écrit ou de la vidéo.

L'annonce des classes candidates doit se faire dès que possible à l'adresse e-mail MEPcolleges@gmail.com.

Travaux retenus et transmission

Les travaux retenus sont à intégrer dans le support appelé *cartouche* **avec** les renseignements demandés en entête et un **maximum deux pages**. Ils doivent être transmis **uniquement** par e-mail MEPcolleges@gmail.com en format PDF ou éventuellement JPG pour les pièces écrites, en format MP4 ou **équivalent d'une durée de 2 minutes maximum** pour les vidéos, au plus tard le 10 février 2026.



Résultats et récompenses

Un jury constitué par la Maison de l'Europe de Provence **appréciera le travail des élèves** et ce par niveau scolaire et par sujet de la 6^{ème} à la 3^{ème}.

Les résultats du concours seront transmis aux enseignants encadrants et aux secrétariats **en mars ou avril 2026. Les travaux primés seront publiés** sur les réseaux sociaux de la Maison de l'Europe de Provence. Merci de vous assurer d'obtenir l'autorisation des parents.

La cérémonie de la remise des prix (toujours attendue et appréciée de tous) se tiendra à Aix en Provence et sera l'occasion d'attribuer : **diplômes et médailles.**

Elle est largement ouverte à tous : élèves, enseignants, parents, chefs d'établissements qui **seront remerciés pour leur implication.**

Nous apprécierions que les établissements concourants adhèrent à la Maison de l'Europe de Provence comme témoignage de la reconnaissance de son action et pour contribuer au développement de celle-ci en direction des jeunes.

La **cotisation établissement** est fixée à **75 €**, payable en ligne via la plateforme HelloAsso : <https://www.helloasso.com/associations/maison-de-l-europe-de-provence>

Cette adhésion permet de **soutenir les actions pédagogiques** de la Maison de l'Europe de Provence et d'accéder à l'ensemble de ses ressources éducatives.